

## ***Stéphane Rossini*** ***Conseiller national***

### **Communales et conflits d'intérêts**

Cette année d'élections communales impose quelques réflexions relatives à l'indépendance des élu-e-s. Car, bien plus qu'à d'autres échelons institutionnels, l'élu communal peut tirer un profit immédiat de son mandat, cela souvent sans aucune transparence. L'intérêt général et l'intérêt personnel, notamment financier, s'entremêlent parfois à la limite de la corruption. Être élu pour se servir est une réalité que personne n'avouera, mais une réalité quand même !

Les exemples ne manquent pas. Quand un président - entrepreneur, financièrement intéressé par le développement des résidences secondaires, fait tout pour éviter de finaliser un plan d'aménagement du territoire restrictif, on doutera de son impartialité. Idem pour cet élu - entrepreneur - promoteur qui s'oppose à un parc naturel alors qu'il tire profit du statu quo. Idem de cet élu-ingénieur, qui s'adjuge des mandats à la table du Conseil ou de cet autre entrepreneur qui préside une commission de son champ d'activité professionnelle, ou encore de cet élu agent d'assurance, qui réaménage le portefeuille de sa commune, avec au passage une belle commission. Des centaines, voire des milliers, de pratiques de ce type sévissent dans notre canton et ailleurs.

Certes, les conflits d'intérêts dans un système de milice ne peuvent être totalement bannis. Mais, ces situations nuisent à la crédibilité des autorités. La population n'est pas dupe et l'exprime souvent. Combien de fois n'entend-on pas cette affirmation : les politiciens, « tous des pourris » qui agissent d'abord pour leur portemonnaie ! On ne peut généraliser, mais les pratiques choquantes sont trop nombreuses pour laisser indifférent le citoyen et les responsables politiques que nous sommes. Elles portent le discrédit sur nos institutions et sont susceptibles de mettre en péril la démocratie.

Un débat s'impose. Je vais le porter au niveau fédéral, notamment dans le cadre d'une législation fédérale sur la corruption, qui devrait se soucier de ces milliers de cas qui

corruption, qui devrait se soucier de ces milliers de cas qui polluent le bon fonctionnement démocratique en raison du manque d'indépendance de certain-e-s élu-e-s ou d'une dose d'hypocrisie devenue abusive.

Les sociétés démocratiques puisent leur légitimité dans le sentiment de justice qu'elles dégagent et non seulement dans les rapports de forces politiques qui les caractérisent. En ce sens, l'assouvissement d'intérêts personnels, directs ou indirects, découlant des décisions des élu-e-s ne sont pas à sous-estimer, mais à prendre au sérieux. Aux responsables de partis d'y accorder toute l'attention nécessaire, plus particulièrement cette année.

[Retour](#)